



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 96176

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la réforme de l'aide à domicile décidée en 2004 par la commission d'action sociale de la Caisse nationale des affaires familiales. Compte tenu des contraintes budgétaires imposées par la convention d'objectif et de gestion CNAF-État, les crédits alloués à cette réforme devraient être revus à la baisse et les barèmes d'accèsion revus à la hausse. Comme le lui ont signalé des responsables d'associations regroupant des familles de « multiples », de telles mesures pénaliseraient ces familles qui ont le plus besoin d'avoir recours à l'aide à domicile. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour que, notamment, les familles de « multiples » aient accès plus facilement aux services des travailleuses familiales. De plus, pour que la solidarité nationale s'exerce pleinement en direction des familles de « multiples », qui doivent subir une simultanéité des charges, le Gouvernement compte-t-il accorder un demi-point supplémentaire lors de la naissance de multiples dans le calcul du quotient familial de la caisse d'allocations familiales.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96176

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5816